



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse : 25 novembre

Journée internationale pour
l'élimination de la violence
à l'égard des femmes

2023

Sommaire

Dossier de presse - 25 novembre 2023

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

**Journée internationale pour
l'élimination de la violence
à l'égard des femmes**

03

**La lutte contre les
violences au sein du
couple**

05

**La lutte contre la
prostitution des personnes
mineures dans le Nord**

15

**La lutte contre les violences
faites aux femmes dans
l'espace public**

17

**Les contacts pour
les victimes de
violences**

18

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

En 2017, puis en 2022, l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause du quinquennat » par le Président de la République.

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue l'un des piliers de cette grande cause, qui participe à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les violences faites aux femmes recouvrent une pluralité de sujets : sexisme, violences sexuelles, violences conjugales, mutilations génitales, mariages forcés, prostitution...

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, est l'occasion pour la préfecture du Nord de réaffirmer les engagements pris par l'État à l'échelle départementale en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'année 2023 a été l'occasion de consolider les actions existantes et d'en développer de nouvelles. Le présent dossier de presse vise à mettre en lumière les principales actions soutenues par les services de l'État en 2023.



— Pourquoi une journée internationale ?

En 1999, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé le 25 novembre « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à organiser, ce jour-là, des activités destinées à sensibiliser l'opinion publique au problème de la violence à l'égard des femmes.

Cette proclamation fait suite à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée par l'ONU en 1979, et à la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par l'ONU en 1993.

Cette déclaration définit la violence à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Malgré ces textes, la violence à l'égard des femmes et des filles reste un problème omniprésent dans le monde.

En France, si la législation française a beaucoup évolué pour donner aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, les femmes continuent d'être les principales victimes de sexisme et de violences sexuelles. En effet, les femmes représentent :

- 87 % des victimes de violences conjugales¹;
- 79 % des victimes de violences sexuelles intrafamiliales (hors cadre conjugal)²;
- 91 % des victimes d'outrage sexiste³;
- 92 % des victimes de violences sexuelles dans les transports en commun⁴;
- 97 % de victimes de proxénétisme⁵

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Analyse-n-53-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021>

2. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-violences-intrafamiliales-non-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021-Interstats-Analyse-N-55>

3. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-27-La-hausse-des-infractions-enregistrees-pour-outrage-sexiste-se-poursuit-en-2022-mais-a-un-rythme-plus-moderne>

4. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-vols-et-violences-enregistres-dans-les-reseaux-de-transports-en-commun-en-2022-Interstats-Analyse-n-62>

5. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/La-traite-et-l-exploitation-des-etres-humains-en-2022-une-approche-par-les-donnees-administratives-Interstats-Analyse-n-63>

I. La lutte contre les violences au sein du couple



À la suite du Grenelle des violences conjugales qui s'est tenu en 2019, une action sans précédent a été engagée pour lutter contre les violences conjugales, renforcée par des moyens dédiés pour la protection des victimes et l'accompagnement des auteurs.

En dépit de ces avancées majeures, saluées par un récent rapport de la Cour des comptes, les inégalités entre les femmes et les hommes se résorbent lentement : violences au sein du couple, dans l'espace public ou au travail, comportements sexistes freinant l'autonomie des femmes...

Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 présenté en mars 2023 par la Première ministre affirme une nouvelle ambition pour amplifier la lutte contre les violences faites aux femmes. L'État porte ainsi les engagements de la grande cause en poursuivant son action pour la prévention et l'intervention contre toutes formes de violences sexuelles et sexistes, notamment par le soutien aux parcours des femmes victimes.

Budget national dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes + 29% en 2023

1. De nouvelles avancées nationales pour protéger les victimes

— L'aide universelle d'urgence

Promulguée le 28 février 2023, la loi d'**aide universelle d'urgence** pour les victimes de violences conjugales vise à fournir aux victimes les conditions financières nécessaires pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ.

Selon la situation financière et sociale de la victime, **cette aide universelle prendra la forme d'un prêt (remboursable sans intérêt) ou d'un don (non remboursable)**. Le montant de l'aide pourra varier suivant les besoins de la personne, dans la limite de plafonds.

L'aide ou une partie sera versée très rapidement, dans les trois à cinq jours ouvrés. Pendant six mois, la victime pourra bénéficier des droits et des aides accessoires à l'allocation du revenu de solidarité active (RSA) comme l'octroi automatique de la complémentaire santé solidaire (C2S) et un accompagnement social et professionnel.



La loi prévoit ainsi d'octroyer une aide d'urgence aux victimes de violences conjugales quand celles-ci sont attestées par :

- Une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ;
- Un dépôt de plainte ;
- Un signalement adressé au procureur de la République.

La demande d'aide sera transmise à la caisse d'allocations familiales (CAF) ou à la caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le remboursement de cette aide d'urgence pourra être mis à la charge du partenaire violent, dans la limite de 5 000€. Dans le cas contraire, la victime pourra bénéficier de remises et de réductions en fonction de sa situation.

L'aide universelle d'urgence sera applicable d'ici la fin 2023, le temps de permettre aux CAF et aux caisses de la MSA de préparer sa mise en œuvre. Un décret doit venir fixer sa date précise d'application.

— Le pack nouveau départ

Annoncé par la Première ministre en 2022, le pack nouveau départ a vu le jour en 2023. Il a pour objectif d'**apporter une réponse coordonnée, rapide et individualisée** aux besoins des victimes de violences conjugales (hébergement, logement, soutien psychologique, garde d'enfants, réinsertion sociale et professionnelle, etc.). Cela permettra de **lever un maximum d'obstacles à leur départ** et de faciliter la séparation du conjoint violent.

Depuis le Grenelle des violences conjugales en 2019, de nombreux dispositifs ont permis d'améliorer le traitement de la parole des victimes et leur protection. Il est nécessaire d'**aller plus loin et plus vite** pour assurer l'accompagnement global nécessaire à la séparation puis à la reconstruction personnelle de ces femmes.

L'ensemble des acteurs locaux, institutionnels et associatifs, sont mobilisés pour articuler cette prise en charge rapide et coordonnée.

Le pack nouveau départ est en cours d'expérimentation au sein de cinq départements pilotes (Val d'Oise, Réunion, Bouches-du-Rhône, Côtes-d'Or, Lot-et-Garonne), en vue d'une généralisation d'ici la fin de l'année 2025.

2. L'État s'engage dans le Nord



Le Nord est l'un des départements les plus touchés par les violences conjugales, avec 13,2 victimes pour 1 000 habitantes de 15 à 64 ans¹. Sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023, **8 594 victimes de violences conjugales ont été identifiées** par les forces de l'ordre dans le Nord, soit 10 % de plus par rapport à la même période en 2022, aussi bien en zone police qu'en zone gendarmerie.

Toutes les formes de violences conjugales ont augmenté, excepté les meurtres sur conjoint ou ex-conjoint qui sont restés stables : coups et blessures volontaires (+9%), menaces ou chantages (+8%) et violences sexuelles (+6%).

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-28-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2022>

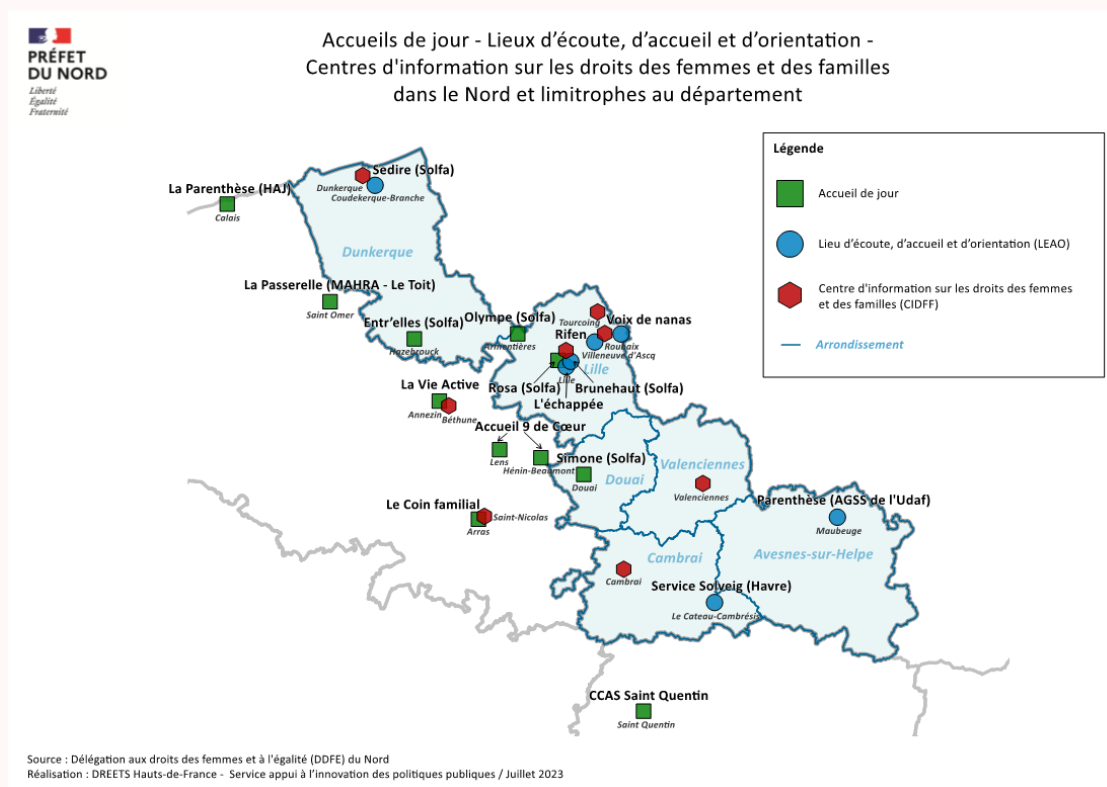
— Protéger et prendre en charge les victimes

Afin de favoriser une sortie des situations de violence, les victimes peuvent recourir à différents dispositifs :

- **Les accueils de jour et les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation** garantissent une écoute des victimes de violences, délivrent des informations, un soutien psychologique et un accompagnement dans la durée selon les besoins et attentes de la victime. Ces lieux visent à préparer ou éviter le départ du domicile des femmes victimes de violence et de leurs enfants et à prévenir les situations d'urgence.
- **Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** ont pour principale mission d'assurer gratuitement l'accès des femmes à une information juridique concernant l'ensemble de leurs droits. Les CIDFF délivrent des informations, un soutien psychologique et un accompagnement dans la durée selon les besoins et attentes de la victime.
- **Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)** : les victimes de violences conjugales qui se déplacent en commissariat ou gendarmerie peuvent être prises en charge directement dans les locaux par les intervenants sociaux. Ceux-ci les écoutent, les accompagnent et les orientent vers des partenaires locaux, associatifs ou institutionnels.

Dans le Nord	11 accueils de jour et lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation	2 Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
19 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)	260 places d'hébergement d'urgence dédiées pour victimes de violences conjugales et leurs enfants	6 associations spécialisées de prise en charge des victimes
	5 unités médico-judiciaires	4 associations d'aide aux victimes adhérentes à France Victime

Structures de prises en charge des victimes de violences conjugales dans le Nord et limitrophes au département



— Sanctionner les auteurs et lutter contre la récidive

Le suivi des auteurs de violences conjugales constitue l'un des trois axes de travail du grenelle des violences conjugales de 2019.

Avec pour objectif prioritaire d'éviter la récidive, cette prise en charge organisée sous l'autorité des procureurs s'organise autour d'un accompagnement adapté, par des travailleurs sociaux et des psychologues, et éventuellement un hébergement proposé aux auteurs sans solution de logement pendant le temps de leur contrôle judiciaire.

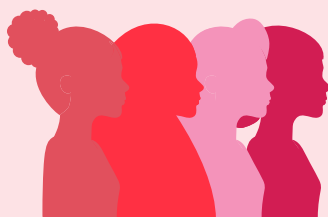
Dans le Nord, les associations qui portent cette prise en charge en lien étroit avec les parquets dispensent un accompagnement spécifique par des travailleurs sociaux et des psychologues (entretiens individuels, ateliers sur la violence ou les stéréotypes, insertion professionnelle...). En parallèle de cet accompagnement, il existe 40 places d'hébergement pour auteurs de violences conjugales.

3. Les chiffres clés dans le Nord

En 2022, la plateforme téléphonique 3919 a reçu **2 342 appels en provenance du Nord**, soit 4% de l'ensemble des appels, ce qui est proportionnel à la population du département.

260 places d'hébergement d'urgence dédiées pour victimes de violences conjugales et leurs enfants.

En 2022, le van « En voiture Nina & Simon.e.s » a réalisé **76 permanences dans le Nord : 570 personnes** sont venues à la rencontre du van et **370 entretiens** ont été menés.



8 594 victimes de violences conjugales ont été identifiées par les forces de l'ordre du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023.

168 Téléphones Grave Danger (TDG) en fonctionnement dans le Nord (au 31 août 2023).

19 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG).

4. Zoom sur des actions phares mises en oeuvre dans le Nord

- **Renforcement de la prise en charge des victimes en commissariat et gendarmerie pour parvenir à une bonne couverture avec trois postes d'ISCG au minimum par arrondissement en 2023**



En 2023, trois nouveaux postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) sont créés dans les arrondissements de Douai, Dunkerque et Cambrai. Ces trois postes s'ajoutent aux 16 ISCG déjà en activité dans le département du Nord, pour atteindre 19 ISCG dans le Nord.

Ces postes sont co-financés par l'État et le Département du Nord, auxquels s'ajoutent les communes ou communautés de communes localement.

Les ISCG ont pour rôle de :

- **Prendre en charge les victimes directement au sein des commissariats ou des gendarmeries ;**
- **Évaluer les besoins sociaux de la personne, de réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire, et de faciliter l'accès des personnes aux services sociaux et de droit commun concernés ;**
- **Faire le lien avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire.**

Les ISCG viennent en complément des forces de l'ordre dans la prise en charge des victimes : ils se concentrent sur la prise en charge sociale, tandis que les policiers et les gendarmes se concentrent sur la partie judiciaire.

Les ISCG font donc le lien entre la victime avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire, afin que la victime soit le mieux accompagné possible : ouverture de droits à la CAF, recherche d'un nouveau logement, aide juridique, accompagnement psychologique... Ils ont également un rôle charnière entre la partie judiciaire et la partie sociale : explication de la procédure judiciaire, des suites d'un dépôt de plainte...

Au quotidien, les ISCG doivent faire face à des problématiques multiples et parfois cumulatives, dont les principales sont :

- Les violences intra familiales (en moyenne 4 à 5 situations par jour pour chaque ISCG) ;
- Les difficultés d'exercice de la fonction parentale (addictions de parents, difficultés à apporter un cadre aux enfants dans la vie quotidienne...);
- Le harcèlement scolaire ;
- Les troubles psychologiques.

Dans le Nord, chaque ISCG reçoit en moyenne 300 à 400 personnes par an. Si les ISCG ne prennent pas en charge que des victimes de violences conjugales, celles-ci représentent une part non négligeable de leur activité : entre 50% et 70% de leur activité selon les endroits.

— Renforcement de la prise en charge des victimes dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le van « En Voiture Nina & Simon.e.s »



« En voiture Nina & Simon.e.s »

Mis en place en 2021 dans le Nord, le van « En Voiture Nina & Simon.e.s » offre une écoute de proximité gratuite, anonyme et bienveillante à toute personne souhaitant échanger sur des violences, l'accès aux droits ou plus largement l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment aux publics les plus éloignés des réseaux associatifs ou institutionnels. Grâce à son aménagement chaleureux, ce van permet convivialité et confidentialité.

Le van « En voiture Nina & Simon.e.s » se déplace principalement dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour cela, il s'appuie sur les acteurs locaux, tant associatifs qu'institutionnels.

Conduit par deux travailleuses sociales de l'association Solfa, le van se déplace à la demande des partenaires pour des permanences à durée modulable. Ainsi, plusieurs fois par semaine, et selon un planning communiqué en amont sur les réseaux sociaux, le van s'installe à un endroit visible et fréquenté d'une commune (place, marché, lycée ...) pour se mettre à la disposition de la population. Sur place, les travailleuses sociales du van s'associent à une ou un membre d'associations, centres sociaux ou Maisons Nord Solidarité pour offrir une écoute plurielle et adaptée.

En 2022, le van « En voiture Nina & Simon.e.s » a réalisé 76 permanences dans le Nord : 570 personnes sont venues à la rencontre du van et 370 entretiens ont été menés. Ces personnes ont pu être écoutées et orientées vers les structures de prise en charge les plus proches.

→ Pour connaître les lieux de passage du van :

Facebook : [Nina et Simon.es 59](#)

Instagram : [Nina et Simon.es Écoute 59](#)

→ Partenaires, pour solliciter un passage : envoitureninaetsimones@asso-solfa.fr

— Augmentation des places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences conjugales : le dispositif Olympe



Le dispositif Olympe

Co-financée par l'État et la Métropole Européenne de Lille (MEL), une nouvelle structure d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violences conjugales a été créée dans le Nord en 2023.

Portée par les associations Solfa et la Sauvegarde du Nord, cette structure, nommée Olympe, est située à Armentières. Elle permet d'héberger 55 femmes et enfants et de leur offrir un accompagnement global et pluridisciplinaire.

Ce dispositif sera complété d'un accueil de jour qui permettra d'accueillir les femmes victimes de violences, hébergées ou non, qui souhaitent se poser, bénéficier d'un temps d'échanges, d'une douche ou d'un repas, etc.

Dans le département du Nord, il existe actuellement 260 places d'hébergement spécifiques dédiés aux femmes et enfants victimes de violences conjugales, en plus des places d'hébergement généralistes, ainsi que 11 accueils de jour et lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation.

→ Pour accéder à ces places d'hébergement d'urgence, composer le 115

— Renforcement de la coordination de l'action publique locale : création d'un laboratoire de lutte contre les violences conjugales dans l'arrondissement de Valenciennes

En mai 2023, un laboratoire de lutte contre les violences conjugales a été créé dans l'arrondissement de Valenciennes, réunissant aux côtés de l'État, le parquet de Valenciennes, le Département du Nord, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Au travers d'une convention de partenariat signée entre ces cinq acteurs institutionnels, ce laboratoire a pour rôle de définir une action publique coordonnée et concertée sur ce territoire. La finalité est de renforcer la prévention et la lutte contre les violences conjugales, notamment en faisant preuve d'innovation en matière de dispositifs transverses, tout en s'inscrivant dans la politique interministérielle de lutte contre les violences conjugales.

Le laboratoire se construit autour de deux objectifs principaux : la réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif et la mise en œuvre d'un plan d'action construit principalement autour de la prévention et de la sensibilisation. Les premiers échanges ont permis d'établir des constats sur la base desquels ont été délimitées plusieurs lignes directrices pour le laboratoire :

- Établir une photographie territoriale des dispositifs et des ressources existantes ;
- Cordonner et renforcer les dispositifs existants sur l'arrondissement ;
- Établir un profil criminologique des auteurs de violences conjugales ;
- Élaborer un guide des bonnes pratiques.



— Sensibilisation des professionnels de santé

En 2022 et 2023, quatre soirées de sensibilisation des professionnels de santé ont eu lieu dans le Nord, à Lille, Dunkerque, Cambrai et Douai.

NOUVEAU

Ces soirées sont soutenues par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, et organisées par Orehane et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) des médecins libéraux des Hauts-de-France. Ces soirées ont pour objectif de faire des professionnels de santé des acteurs de repérage et d'accompagnement des victimes de violences conjugales. À partir d'une pièce de théâtre jouée par la compagnie la Belle histoire, elles permettent de décrire les différentes formes de violences conjugales, de présenter les ressources locales et d'explicitier la levée du secret professionnel en matière de violences conjugales.

Ainsi, plus de 230 professionnels de santé ont été sensibilisés aux violences conjugales dans le Nord. Ces soirées de sensibilisation peuvent déboucher sur des formations de plusieurs jours pour les professionnels de santé en faisant la demande.

II. La lutte contre la prostitution des personnes mineures dans le Nord

En France, chaque année, **entre 7 000 et 10 000 enfants seraient victimes de prostitution**, une évaluation approximative et probablement bien en-deçà de la réalité. Le constat des acteurs institutionnels et associatifs est unanime : la prostitution des mineurs s'accroît et ne se réduit pas seulement à la traite de personnes d'origine étrangère.

Face à cela, l'État finance des associations qui prennent en charge les jeunes en situation de prostitution et/ou qui sensibilisent à ce sujet en milieu scolaire.

Dans le Nord
4 associations spécialisées

**Des places
d'hébergement pour
jeunes en situation de
prostitution**

— Renforcement de la prévention des conduites prostitutionnelles : développement d'actions de sensibilisation par les CIDFF

En 2022, la Fédération Régionale des Centres d'Information des droits des Femmes et des Familles (FR-CIDFF) des Hauts-de-France a été lauréate d'un appel à projets national en faveur de la prévention et de la lutte contre la prostitution. La FR-CIDFF a ainsi développé des actions de sensibilisation auprès des jeunes, dont se sont emparés des deux CIDFF du département du Nord.

Dans le Nord, les CIDFF Nord/Territoires et Nord/Flandres ont ainsi pu intervenir auprès de plus de 320 jeunes au travers de plusieurs types d'action :

- Plusieurs sessions de sensibilisation ont été réalisées dans des collèges. Pour l'occasion, des outils adaptés ont été créés : un escape game, un jeu débat « Vu sur les réseaux » ou encore des questionnaires thématiques. Ils ont permis un meilleur échange autour des relations violentes, des pratiques prostitutionnelles et des violences en ligne.
- Les CIDFF sont également intervenus auprès de jeunes dans des maisons d'enfants. Ces interventions ont permis d'aborder des thématiques plus précises comme la puberté, le consentement ou, de manière détournée, les notions de « revenge porn » et de cyberharcèlement.
- Régulièrement, des forums sont organisés avec divers partenaires locaux pour sensibiliser les jeunes. Ces interventions ont pour objectif de traiter des conduites prostitutionnelles, des relations violentes et de sujets autour de la sexualité, notamment le consentement et les violences, et leur lien avec les stéréotypes de genre.

En parallèle, des sensibilisations auprès des professionnels ont également eu lieu avec pour objectifs :

- Comprendre la prostitution des mineur.es en France
- Déceler les signaux chez les jeunes liés à la prostitution
- Comprendre les enjeux liés aux outils numériques et anticiper les risques.

Ces actions se poursuivront en 2024.

— Amélioration de l'information des professionnels : développement du point d'écoute « La Boussole »

En septembre 2023, l'association AGSS de l'Udaf a développé son point d'écoute « La Boussole » sur l'ensemble du département du Nord grâce à un financement de l'État.

Sous la forme d'une ligne téléphonique, des travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement des jeunes en situation prostitutionnelle ou à risque accru sont disponibles pour les professionnels, ainsi que pour les jeunes et leur famille.

Le point d'écoute permet de :

- Répondre aux questions et délivrer une première information ;
- Orienter vers les partenaires de proximité ;
- Offrir un espace de parole et de soutien ;
- Prévenir, identifier et signaler les situations de danger.

En complément du numéro de téléphone, un compte Snapchat est également ouvert à l'intention des jeunes pour faciliter l'entrée en relation.

→ Point d'écoute téléphonique : 07 57 76 46 58

→ Compte Snapchat : [ecouteboussole](#)

— Développement de la prise en charge des jeunes en situation de prostitution : l'accueil de jour Tara

L'accueil de jour Tara, porté par l'association Solfa, a été inauguré en 2023.

Située à Lille, cette structure permet d'accueillir de manière inconditionnelle des jeunes en situation d'errance et/ou de prostitution qui souhaitent se poser, bénéficier d'un temps d'échanges, d'une douche ou d'un repas, etc.

Cet accueil de jour se veut également lieu de ressources et d'informations sur les sujets tels que la sexualité, la prostitution, l'emprise, etc. Également accessible aux familles, les professionnels y proposent une sensibilisation autour de la sexualité et de la prostitution.

→ Accueil de jour Tara : 03 21 21 91 16 - adj-ppe@asso-solfa.fr

III. La lutte contre les violences faites aux femmes dans l'espace public

Dans le cadre d'une campagne nationale, plus de 50 000 flyers ont été distribués partout dans le Nord entre juin et août 2023 par les forces de l'ordre.

Les flyers ont été distribués lors de patrouilles dans les transports en commun et dans la rue et ont permis des échanges entre la population et les forces de l'ordre.

Ce flyer vise à informer et rappeler à chacune et chacun les gestes à avoir lorsqu'on est témoin ou victime d'une agression.

**50 000 flyers
distribués dans le
Nord entre juin et
août 2023**



Sur le document, un QR code redirige vers le site masecurite.fr dans le but de signaler des faits en dehors d'une urgence. Grâce à cet espace dédié, il est possible de signaler des faits, tchater avec des policiers et gendarmes 24h/24 et de retrouver toutes les informations utiles.

Cette campagne nationale fait suite au rapport annuel 2023 du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'état des lieux du sexisme en France **qui indique que 8 femmes sur 10 ont peur de rentrer seules chez elles le soir**. Par ailleurs, selon une enquête IPSOS réalisée en mars 2021, 81% des femmes ont déjà été victimes de harcèlement de rue dans les lieux publics en France.

Pour lutter contre le harcèlement de rue, un renforcement législatif est intervenu en avril 2023, **l'infraction d'outrage sexiste a été renforcée** et est devenue une amende de contravention de 5e classe (4e classe auparavant) et l'outrage sexiste aggravé est devenu un délit, puni d'une amende de 3 750€.

IV. Les contacts en cas de violences conjugales

— En cas d'urgence et de danger immédiat

17 - 114

En cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, envoyez un SMS au 114 (numéro gratuit).

115

Composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.

— Pour une écoute, un conseil ou une orientation

3919

Numéro gratuit et anonyme à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles, de leur entourage et des professionnels concernés, fonctionnant 24h/24, 7 j/7

119

Numéro gratuit à destination des enfants en danger et des professionnels concernés, dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, ouvert 24h/24, 7 j/7

0 801 901 911

Numéro national pour les auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas » joignables du lundi au dimanche de 9h à 19h



La plateforme arretonslesviolences.gouv.fr

Un site qui permet de trouver des conseils et de l'aide pour les victimes, les témoins et les professionnels



App-Elles :

Une application qui permet d'alerter jusqu'à trois contacts de confiance et qui cartographie l'ensemble des structures de prise en charge des victimes de violences → <https://app-elles.fr/>

— Pour une écoute, un conseil ou une prise en charge, dans le Nord

Une cartographie interactive recense les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des victimes de violences conjugales et sexuelles du Nord.

Régulièrement actualisée, elle permet d'effectuer des recherches par territoires et thématiques :

- Accueils de jour
- Lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation
- Centres d'information des Droits des Femmes et des Familles
- Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie
- Associations d'aide aux victimes
- Accompagnement de personnes en situation de prostitution
- Planning Familial
- Unités médico-judiciaires

Outre ces structures spécialisées, les victimes peuvent également contacter les Maisons Nord Solidarité, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les points d'accès aux droits.

Retrouver la cartographie ici :



Retrouver toutes les structures et leurs coordonnées ici :



Crédits

page 08 - © Gendarmerie/SIRPA/F.GARCIA

page 09, 10, 11 - Service Régional de la Communication Interministérielle

Contacts presse

pref-communication@nord.gouv.fr

03 20 30 52 50

Rédaction : Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes du Nord (DDFE)

Réalisation : Service Régional de la Communication Interministérielle (SRCI) - Préfecture du Nord